

## PJ 12

### DEVENIR DU SITE APRÈS EXPLOITATION

Le terrain appartient à la Communauté de Communes Provence Verdon. Ainsi à la mise à l'arrêt définitif de la déchetterie de Tavernes, le maître d'ouvrage s'engage à réhabiliter le site.

L'ensemble des équipements sera déposé et les déchets seront évacués conformément aux filières de traitement en vigueur,

Le terrain sera ensuite destiné à accueillir un autre équipement public de **type industriel**. Cela correspond au caractère urbanistique et technique de la zone d'activité de Tavernes.